

# MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 29 JUIN 2022

L'Assemblée Générale est ouverte à 9h30 heures par M. Nicolas BOUCQUEY, Président de la Mutuelle Interentreprises du GAN, en présence de plusieurs administrateurs, de membres adhérents au régime et de Mme Clélia Lefèvre représentant Valérie Dagannaud du cabinet Tuillet Audit, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale ne délibère valablement que si le nombre de ses membres présents ou ayant voté par correspondance est au moins égal au quart du total des membres.

Ce quorum étant de 1942 et le nombre de votant étant de 1 767, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer, en conséquence le Président clôt la première AG à 9h45.

Le Président ouvre alors la seconde Assemblée Générale à 9h50. Conformément à l'article 18 des statuts, cette dernière peut valablement délibérer quel que soit le nombre de ses membres présents ou ayant voté par correspondance. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres.

Le Président, M. Nicolas. Boucquey donne la parole à M. Olivier RIEY, Trésorier qui commente le rapport de gestion.

Parmi les faits marquants de l'exercice 2021, M. Olivier RIEY rappelle :

- Le changement de responsable de la MIG : En février 2021, la responsable de la MIG a démissionné. Elle a été remplacée en juin 2021 et la nouvelle responsable de la MIG occupe ce poste à mi-temps.
- Après 2020, première année Covid, 2021 a continué à être marquée par des confinements successifs, la Mutuelle s'est organisée en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses clients et bénéficiaires (télétravail, mails, etc.).
- **Résultat 2021** : le résultat est en baisse de 83%. Il passe de 262k€ en 2020 à 44k€ en 2021. Cette baisse est principalement due à la hausse des prestations pour 291K€, à la mise en place de l'assistance Mutuaide dont le coût est de 78k€ et des factures de fonctionnement Gan assurances (52k€), Groupama Gan Vie (156k€) et le frais d'intérim (53k€).
- **Le déploiement de la réforme du « 100% santé »** : Cette réforme mise en place depuis 2020, a pris pleinement ses effets pour l'Optique, le Dentaire et s'est appliquée à partir de 2021 sur l'Audioprothèse.
- **Taxe Covid** : L'instauration par les pouvoirs publics d'une contribution, dite "taxe Covid", touchant les organismes complémentaires d'assurances santé, d'un montant de 3.9% des cotisations soumises à la TSA, avait conduit la MIG à provisionner cette contribution (138k€) dans les comptes 2020. Fin 2021, la MIG a réglé la contribution de l'exercice 2020 à hauteur de 92k€ (2.6%). Le solde étant payable au 31 janvier 2022 (46k€, 1.3%). Ce solde est enregistré en PSAP dans les comptes 2021.
- **Mise à disposition du réseau Sévéane** à l'ensemble des bénéficiaires de la MIG depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce dispositif permet de bénéficier de tarifs négociés et du tiers payant en optique, dentaire et audioprothèse. L'amortissement de cet investissement est prévu sur 3 exercices et débute en 2021.
- **Souscription de garanties d'assistance auprès de Mutuaide** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, permettant à l'ensemble des bénéficiaires de la MIG d'avoir recours à ses services en cas de problème de santé.

A la demande des commissaires aux comptes, il a été ajouté le paragraphe ci-dessous aux faits marquants post clôtures.

Les évènements constatés en ce début d'année 2022 relatifs à la guerre entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de la MIG étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touchés par les mesures de gel des avoirs.

Puis, M. RIEY présente les comptes annuels-concernant l'exercice 2021 :

Le total du bilan s'élève à 14,3 millions€ contre 14,2 millions€ en 2020 et le résultat à 44 k€ après IS.

Les cotisations nettes de frais sont de 3,5 millions€ et en augmentation de 0.50% par rapport à 2021

En année de survenance le P/C est de 96,1% pour le Contrat Obligatoire et de 100,2% pour le contrat facultatif, soit une diminution du P/C de -6,40 % par rapport à celui de 2021.

Ensuite, M. RIEY présente l'affectation du résultat 2021 (43.798€) soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Selon les modalités de l'article 47 des statuts, 0€ sont à affecter à la réserve statutaire. Le résultat de 43.798€ est affecté en totalité aux réserves libres du contrat obligatoire.

Mme Clélia Lefèvre du cabinet Tuillet Audit, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN, donne lecture des rapports sur les comptes annuels qui sont approuvés sans réserve et sur les conventions réglementées.

M. BOUCQUEY clôt la réunion à 10h30 en remerciant les participants pour leur présence et leurs interventions.

..... Le président de la Mutuelle  
..... Nicolas BOUCQUET

## ANNEXES

---

**RÉSULTATS DU VOTE SUR LES RÉOLUTIONS  
SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nombre d'inscrits : 7663	Nombre de membres honoraires : 4
Quorum pour la 1er AG : 1942	Quorum : 1
Votants : 1767	Votants : 4
Suffrages exprimés : 1767	Suffrages exprimés : 4

Taux de participation total : 23,05 %

**Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021.

OUI : 1659	NON : 13	ABSTENTION : 80	BLANC : 14	NUL : 1
------------	----------	-----------------	------------	---------

**Deuxième résolution**

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, réunie le 29 juin 2022 et statuant selon les modalités requises pour l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice 2021 arrêtés par le conseil d'administration, conformément aux dispositions statutaires, après avoir pris connaissance des éléments principaux :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- et des différents renseignements complémentaires donnés

Approuve :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés et, faisant apparaître un résultat excédentaire de 43.798€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

OUI : 1662	NON : 15	ABSTENTION : 73	BLANC : 14	NUL : 3
------------	----------	-----------------	------------	---------

**Troisième résolution**

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve, sur proposition du conseil d'administration, l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :

0€ au fonds de réserve, tel que prévu par l'article 47 des statuts

43.798€ à la réserve du contrat obligatoire

0€ à la réserve du contrat facultatif qui contribue à la totalité du résultat.

OUI : 1608	NON : 33	ABSTENTION : 104	BLANC : 21	NUL : 1
------------	----------	------------------	------------	---------

**Quatrième résolution**

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 114-32 du code de la Mutualité.

OUI : 1560	NON :25	ABSTENTION : 156	BLANC : 24	NUL : 2
------------	---------	------------------	------------	---------

**Cinquième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport sur l'intermédiation et sur la délégation de gestion pour l'exercice 2021, prend acte dudit rapport.

OUI : 1605	NON : 17	ABSTENTION : 120	BLANC : 24	NUL : 1
------------	----------	------------------	------------	---------